



Note de service

À : Tous les Fellows, membres affiliés, membres associés et correspondants/
correspondantes de l'Institut canadien des actuaires et autres parties intéressées

De : Edward Gibson, président
Conseil des normes actuarielles
François Boulé, président
Groupe désigné

Date : Le 1^{er} décembre 2023

Objet : **Version définitive des normes de pratique : Normes de pratique applicables aux programmes de sécurité sociale (partie 7000)**

Document 223174m

Introduction

La version définitive des normes ci-jointes a été approuvée par le Conseil des normes actuarielles (CNA) le 27 novembre 2023. Ces changements révisent les Normes de pratique applicables aux programmes de sécurité sociale (partie 7000).

Contexte

En 2022, le CNA a mis sur pied un groupe désigné (GD) chargé d'examiner la partie 7000. Une [déclaration d'intention](#) a été diffusée en octobre 2022, et la date limite pour les commentaires a été fixée au 31 janvier 2023.

Nous avons reçu un commentaire sur la déclaration d'intention et nous en avons tenu compte.

Suite à la publication de la déclaration d'intention, le GD a élaboré un [exposé-sondage](#) qui a été publié en juin 2023 et qui fixait au 30 septembre 2023 la date limite pour les commentaires.

Le GD n'a reçu aucun commentaire sur l'exposé-sondage.

Par conséquent, la version définitive de la partie 7000 est identique à celle de l'exposé-sondage.

La version définitive des normes renferme des changements à l'égard des points suivants :

- i. le libellé servant à distinguer les expressions « méthode de financement » et « méthode de provisionnement »;
- ii. de nouveaux paragraphes sur les événements subséquents pour tenir compte des considérations relatives à l'évaluation des programmes de sécurité sociale qui ne sont pas prises en compte dans la sous-section 1430 de la Section générale des Normes;
- iii. des conseils plus détaillés sur les hypothèses économiques.

De plus, les révisions comprennent des changements généraux afin d'accroître la clarté, la concision et la spécificité, tout en maintenant la cohérence entre la partie 7000 et la Norme internationale de pratique actuarielle 2 – Analyse financière des programmes de sécurité sociale.

Processus officiel

La *Politique sur le processus officiel d'adoption de normes de pratique* du CNA a été appliquée dans le cadre de la révision des Normes.

Date d'entrée en vigueur et adoption anticipée

La version définitive des normes entrera en vigueur le 1^{er} février 2024. L'adoption anticipée est permise.

Membres du GD

Les membres du GD sont François Boulé (président), Robert L. Brown, Philippe Guèvremont, Jean-Claude Ménard, Andréanne Pearson et Jill Wagman.

Le GD tient à remercier Marshall Posner, qui a fourni des conseils tout au long de cet examen.

EG, FB



L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.